

**Musée du Temps - Acquisition d'un tableau de Victor Jeanneney :
«Belot, essayeur du commerce préparation des cendres d'orfèvres, fonderie
d'or et d'argent» 1860 - Demande de subventions à la DRAC Franche-Comté
et à la Région de Franche-Comté**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La Ville de Besançon a acquis pour le Musée du Temps un tableau de Victor Jeanneney : «Belot, essayeur du commerce préparation des cendres d'orfèvres, fonderie d'or et d'argent» de 1860 pour un montant de 12 500 €.

Ce tableau représente l'intérieur de l'atelier Belot, entreprise travaillant pour les horlogers et situé au centre-ville. Belot et ses ouvriers avaient une double fonction. D'une part, ils vérifiaient en cours de fabrication la qualité du métal (or et argent) utilisé pour la fabrication des boîtes de montre, avant que la boîte terminée ne soit soumise au contrôle décisif des services de l'Etat. D'autre part, ils collectaient dans les usines et ateliers horlogers les déchets et détritres susceptibles, après traitement par Belot, de fournir du matériau noble à recycler.

C'est donc un témoignage sur un métier parahorloger qui entre ainsi dans les collections du Musée du Temps, témoignage d'autant plus intéressant que le tableau donne une image très détaillée et documentée des travaux réalisés.

Victor Jeanneney, peintre originaire de Vesoul et actif à Besançon dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, est l'auteur de deux tableaux représentant les bords du Doubs à Besançon avant la construction des quais Vauban et de Strasbourg, deux oeuvres conservées dans les collections du Musée du Temps.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté et la Région Franche-Comté souhaitent apporter leur soutien financier à cette acquisition.

Le budget prévisionnel pour l'acquisition du tableau de Victor Jeanneney : «Belot, essayeur du commerce préparation des cendres d'orfèvres, fonderie d'or et d'argent» 1860 s'établit comme suit :

DRAC	2 500 €
Région de Franche-Comté	5 000 €
Ville	5 000 €
TOTAL	12 500 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter la somme de 2 500 € auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle et à inscrire cette somme en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification sur l'imputation 13.322.1321.509.53000 et la réaffecter en dépenses sur l'imputation 21.322.2161.509.53000

- autoriser M. le Maire à solliciter la somme de 5 000 € auprès du Conseil Régional de Franche-Comté et à inscrire cette somme en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification sur l'imputation 13.322.1322.509.53000 et la réaffecter en dépenses sur l'imputation 21.322.2161.509.53000.

«M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, à travers ce point je voudrais faire une suggestion : ne pourrait-on pas imaginer devant la Mairie face à Victor Hugo la statue d'un horloger anonyme qui serait en dialogue avec Victor Hugo, témoignant du dialogue de la pensée de la tradition horlogère bisontine ?

M. LE MAIRE : Honnêtement, je ne sais pas. L'œuvre d'Ousman SOW est une œuvre tout à fait exceptionnelle, vous le savez, qui n'est pas par hasard sur l'Esplanade des Droits de l'Homme. Ce que je tiens à vous dire quand même c'est que le fait qu'il ait une montre est vraiment un hasard. Je connais bien

Ousman SOW, je ne le connaissais pas à l'époque mais depuis je l'ai rencontré plusieurs fois, m'a expliqué que quand il avait mis une montre dans la main de Victor Hugo, il n'imaginait pas un seul instant que la statue viendrait à Besançon. Vous savez que cette statue avait été réalisée dans le cadre de la journée du refus de la misère et pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas pour ne pas qu'on me dise que je polémique, elle n'a pas pu sortir de son camion. Elle a donc été présentée effectivement à Besançon et Ousman SOW avait dit que cette statue qu'il avait faite avec son cœur, avec son âme, était un peu un autoportrait et que si personne n'en voulait, il la remmènerait au Sénégal et la mettrait dans sa maison.

Par contre, qu'on réfléchisse sur l'horlogerie, peut-être, pas forcément au dialogue-là mais l'idée est bonne. Vous savez qu'on a aussi un projet sur lequel on est en train de réfléchir, qui consisterait à remettre beaucoup d'horloges dans la ville. C'est Jacques MARIOT qui travaille sur ce projet. Je vais donc m'investir à ses côtés et avec d'autres pour faire en sorte de remettre en place année par année des horloges dans cette ville qui, étant la capitale des microtechniques, des nanotechnologies, du génie biomédical a quand même une tradition horlogère.

Par ailleurs, nous aurons en 2006 une statue de COUPOT rappelant l'histoire du cinéma ici à Besançon et représentant l'arroseur arrosé qui sera installée dans la cour de Pierre Bayle. Donc suggestion enregistrée Monsieur BONNET.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je voudrais connaître justement pour m'éclairer sur ce sujet, la dimension du tableau car on n'achète pas au même prix un tableau de la dimension d'un timbre poste et un tableau de 2 m sur 3. Je n'ai pas ce renseignement car je n'ai pas pu participer à la commission.

M. LE MAIRE : On te communiquera les dimensions.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Le prix me paraît quand même assez prohibitif par rapport au prix habituel. Je n'ai pas souvenir qu'il y en ait un qui ait fait plus de 4 500 € et des œuvres de Jeanneney il en passe régulièrement quand même. Le sujet est intéressant, je ne vais donc pas voter contre, je m'abstiendrai car cela me paraît quand même élevé.

M. LE MAIRE : Michel, tu regarderas cela quand même.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Mais ça ne va rien changer, c'est par principe.

M. LE MAIRE : Quand on achète des tableaux, indiquez les dimensions dans le rapport. Tu es d'accord quand même Jean-Paul ?

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Non, je m'abstiens».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.